CSE RH : harmonisez vos relations avec les élus

CONCERNE
Membres de la direction et des services RH.
PRÉREQUIS
Aucun prérequis n'est nécessaire.
OBJECTIFS
- Connaître les droits et obligations des élus.
- Maîtriser les règles de fonctionnement de cette instance.
- Appréhender les diverses attributions du CSE.

DURÉE	SANCTION
1 jour	Attestation de compétences

PÉDAGOGIE
Interactive – Apports théoriques et échanges avec les participants.

INTERVENANT :
Nos formateurs, spécialistes des thématiques abordées, sont sélectionnés et évalués au regard de leurs connaissances techniques et pédagogiques.

SUIVI EVALUATION DES ACQUIS :
En début de formation : recueil des attentes et des objectifs individuels des stagiaires.
En fin de formation : tour de table pour relever le niveau d'atteinte des objectifs et réponse aux attentes exprimées.
Evaluation de la satisfaction des stagiaires : fiche d'évaluation Qualité à chaud.
Evaluation des acquis de la formation : fiche de compétences.
Feuille de présence.
Attestation de formation et cas échéant certification de compétence.

ACCESSIBILITE :
Pour les formations se déroulant dans l'entreprise, cette dernière devra s'assurer des conditions d'accessibilité à la formation des personnes en situation d'handicap. Dans nos centres, pour tout handicap, le commanditaire devra informer GEDAF ELSETE pour prévoir les conditions d'accueil, ou contacter notre référent handicap par email info@gedaf.fr

MODALITES ET DELAIS D'ACCES :
Cf proposition commerciale ou calendrier Inter Entreprises.

LIEU
EN VISIO

CONTENU DÉTAILLÉ

L'INSTITUTION CSE ET SES ÉLUS
La composition du CSE
Les suppléants
Le mandat des élus
Le crédit d'heures
La formation des élus
L'obligation de confidentialité des élus
La personnalité morale du CSE
Le statut protecteur des élus
LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CSE
L'organisation interne du CSE
Le règlement intérieur
Le local
Les relations des élus avec les tiers (le local, l'affichage et la liberté de circulation et de déplacement)
Les réunions
Les commissions obligatoires et facultatives
Le recours aux experts
Les budgets et les obligations comptables des élus
LES DIVERSES ATTRIBUTIONS DU CSE
La mission de présentation des réclamations des travailleurs
Les attributions en matière économique et de santé, sécurité et conditions de travail
Les droits d'alerte
La gestion des activités sociales et culturelles
L'éventuel rôle de négociateur des élus
Nos centres de formation : Valence – Grenoble - Chambéry